

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 17 JUN 2020**

L'an deux mille vingt, le dix sept juin à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 11/06/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Jean-Louis DANOIS, Franck DE SAINT ROMAN, Flavie HERPIN, Véronique HULMEL, Sarah IUNG, Cécile LEMARCHAND, Didier LHERMITE, Dominique MARIE, Jean-Philippe PASQUIER, Agnès SOLT, François THORETTON, Jocelyne COUE DA SILVA, Patrice KARCHER, Nelly LAVILLE, Cécile PARENT, Jérôme BENOIST, Noémie FOIN, Michel GLINEL, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Marie THEAULT, Murielle GAGER, Mickaël LHOTELLIER, Thierry PITEL, Alain SABRIE, François TOUYON, Marie-Claude VERGNAUD, Mathilde LEJEUNE, Benoît VICTOR

**Avaient donné pouvoir :** Cyril AUBERT-GEOFFROY à Benoît VICTOR, Laurence TROLET à Sarah IUNG

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Jocelyne COUE DA SILVA

**Présents :** 31

**Votes exprimés :** 33

**DELIBERATION N° 2020-55 (1/2) – DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION  
COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)**

*Rapporteur Didier LHERMITE, maire adjoint aux finances et à l'administration générale*

L'article 1650-1 du code général des impôts prévoit que dans chaque commune, il est constitué une commission communale des impôts directs (CCID), composée du Maire (ou de son représentant Maire adjoint) et de 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants (commune de plus de 2 000 habitants). Les commissaires sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur la base d'une proposition en nombre double du conseil municipal. Ainsi, pour la commune nouvelle THUE ET MUE, il convient de proposer une liste de 16 noms pour les titulaires et de 16 noms pour les suppléants.

Les commissaires, hommes ou femmes, doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un état membre de l'union européenne, âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits à l'un des rôles des impôts directs locaux de la commune. Sur la liste proposée, deux titulaires et deux suppléants doivent obligatoirement être domiciliés en dehors de la commune.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



## DELIBERATION N° 2020-55 (2/2) – DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Il est donc proposé au conseil municipal de proposer au Directeur départemental des services fiscaux

| Titulaires                                  | Suppléants                                     |
|---|--|
| 1- Michel GLINEL (Cheux)                    | 1- Myriam LETELLIER (Cheux)                    |
| 2- Laurence TROLET (Bretteville-l'Org)      | 2- Henri CACHELOU (Cheux)                      |
| 3- Alain SABRIE (Putot en Bessin)           | 3- Guy CHARPENTIER (Putot en Bessin)           |
| 4- Marie-Claude VERGNAUD (Putot en Bessin)  | 4- Mickaël LHOTELLIER (Le Mesnil Patry)        |
| 5- Elisabeth BESSIN (Le Mesnil Patry)       | 5- Nicole MASSON (Ste Croix Grand Tonne)       |
| 6- Benoît VICTOR (Ste Croix Grand Tonne)    | 6- Nelly LAVILLE (Brouay)                      |
| 7- Cécile PARENT (Brouay)                   | 7- Thérèse LEREDDE (Brouay)                    |
| 8- Jocelyne COUE DA SILVA (Brouay)          | 8- Paul VICO (Cheux)                           |
| 9- Serge CALMELS (Sainte Croix Grand Tonne) | 9- Albert HELAINE (Cheux)                      |
| 10- Jean-Pierre BALAS (Bretteville-l'Org)   | 10- Hervé LEFEVRE (Putot en Bessin)            |
| 11- Paul LEMANISSIER (Bretteville-l'Org)    | 11- Paul PASDELOUP (Bretteville-l'Org)         |
| 12- Michèle COMOR (Bretteville-l'Org)       | 12- Marc VANDECANLAERE (Saint Manvieu Norrey)  |
| 13- Emmanuel LEFEVRE (Saint Manvieu Norrey) | 13- Christophe LEVESQUE (Cheux)                |
| 14- Thierry PITEL (Le Mesnil Patry)         | 14- Jean-Philippe PASQUIER (Bretteville-l'Org) |
| 15- Véronique HULMEL (Bretteville-l'Org)    | 15- Jean-Louis DANOIS (Bretteville-l'Org)      |
| 16- Noémie FOIN (Cheux)                     | 16- Pierre IUNG (Bretteville-l'Org)            |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité, décide,

- **DE PROPOSER** au Directeur départemental des finances publiques les 16 membres titulaires et les 16 membres suppléants pour la commission communale des impôts directs (CCID) cités ci-dessus,

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 17 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le dix sept juin à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 11/06/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Jean-Louis DANOIS, Franck DE SAINT ROMAN, Flavie HERPIN, Véronique HULMEL, Sarah IUNG, Cécile LEMARCHAND, Didier LHERMITE, Dominique MARIE, Jean-Philippe PASQUIER, Agnès SOLT, François THORETTON, Jocelyne COUE DA SILVA, Patrice KARCHER, Nelly LAVILLE, Cécile PARENT, Jérôme BENOIST, Noémie FOIN, Michel GLINEL, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Marie THEAULT, Murielle GAGER, Mickaël LHOTELLIER, Thierry PITEL, Alain SABRIE, François TOUYON, Marie-Claude VERGNAUD, Mathilde LEJEUNE, Benoît VICTOR

**Avaient donné pouvoir :** Cyril AUBERT-GEOFFROY à Benoît VICTOR, Laurence TROLET à Sarah IUNG

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Jocelyne COUE DA SILVA

**Présents :** 31

**Votes exprimés :** 33

**DELIBERATION N° 2020-56 (1/2) – DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION  
D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

*Rapporteur Didier LHERMITE, maire adjoint aux finances et à l'administration générale*

La commission d'appel d'offres (CAO) est une institution ancienne qui intervient à titre principal dans le choix des offres, donc dans l'attribution des marchés. Dans les collectivités territoriales, la constitution de commissions d'appel d'offres est toujours obligatoire, lorsqu'une procédure formalisée est mise en œuvre. Elle n'est, en revanche, pas obligatoire en procédure adaptée. Néanmoins, compte tenu du rôle particulier joué par cette commission et de l'importance du montant de certains de ces marchés, il peut être opportun de consulter la commission d'appel d'offres, même en deçà du seuil de procédure formalisée. Ainsi, une commission d'appel d'offres pourra donner un avis, mais ne pourra attribuer un marché, lorsqu'il est passé selon une procédure adaptée.

Il est donc proposé de désigner les 5 membres titulaires et les 5 membres suppléants à la Commission d'appel d'offres.

Monsieur le maire propose de désigner :

**Titulaires**

- Jean-Pierre BALAS
- Jocelyne COUE DA SILVA
- Myriam LETELLIER
- Didier LHERMITE
- Jean-Philippe PASQUIER

**Suppléants (non fléchés)**

- Jean-Louis DANOIS
- Dominique MARIE
- Thierry PITEL
- Alain SABRIE
- Franck de SAINT ROMAN

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



**DELIBERATION N° 2020-56 (2/2) – DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION  
D'APPEL D'OFFRES (CAO)**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité, décide,

- **DE DESIGNER** les membres titulaires et suppléants de la commission d'appel d'offres cités ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 17 JUIN 2020**

L'an deux millé vingt, le dix sept juin à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 11/06/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Jean-Louis DANOIS, Franck DE SAINT ROMAN, Flavie HERPIN, Véronique HULMEL, Sarah IUNG, Cécile LEMARCHAND, Didier LHERMITE, Dominique MARIE, Jean-Philippe PASQUIER, Agnès SOLT, François THORETTON, Jocelyne COUE DA SILVA, Patrice KARCHER, Nelly LAVILLE, Cécile PARENT, Jérôme BENOIST, Noémie FOIN, Michel GLINEL, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Marie THEAULT, Murielle GAGER, Mickaël LHOTELLIER, Thierry PITEL, Alain SABRIE, François TOUYON, Marie-Claude VERGNAUD, Mathilde LEJEUNE, Benoît VICTOR

**Avaient donné pouvoir :** Cyril AUBERT-GEOFFROY à Benoît VICTOR, Laurence TROLET à Sarah IUNG

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Jocelyne COUE DA SILVA

**Présents :** 31

**Votes exprimés :** 33

**DELIBERATION N° 2020-57 – DESIGNATION DES MEMBRES A LA COMMISSION  
COMMUNALE POUR L'ACCESSIBILITE (CCPA)**

*Rapporteur Didier LHERMITE, maire adjoint aux finances et à l'administration générale*

Conformément à l'article L2143-3 du code général des collectivités territoriales introduit par l'article 46 de la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, impose aux maires des communes de plus de 5 000 habitants de créer une Commission Communale Pour l'Accessibilité (CCPA), c'est pourquoi il est donc nécessaire de désigner des membres :

Cette commission pourra être ouverte aux associations intéressées. Afin de démarrer le travail, il est donc nécessaire de désigner des membres.

Monsieur le maire propose de désigner :

- Jean-Pierre BALAS
- Cécile PARENT
- Jean-Philippe PASQUIER
- Agnès SOLT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité, décide,

- **DE DESIGNER** les membres ci-dessus à la Commission Communale Pour l'Accessibilité (CCPA),
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 17 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le dix sept juin à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 11/06/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Jean-Louis DANOIS, Franck DE SAINT ROMAN, Flavie HERPIN, En exercice : 33

Date de convocation : 11/06/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Jean-Louis DANOIS, Franck DE SAINT ROMAN, Flavie HERPIN, Véronique HULMEL, Sarah IUNG, Cécile LEMARCHAND, Didier LHERMITE, Dominique MARIE, Jean-Philippe PASQUIER, Agnès SOLT, François THORETTON, Jocelyne COUE DA SILVA, Patrice KARCHER, Nelly LAVILLE, Cécile PARENT, Jérôme BENOIST, Noémie FOIN, Michel GLINEL, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Marie THEAULT, Murielle GAGER, Mickaël LHOTELLIER, Thierry PITEL, Alain SABRIE, François TOUYON, Marie-Claude VERGNAUD, Mathilde LEJEUNE, Benoît VICTOR

**Avaient donné pouvoir :** Cyril AUBERT-GEOFFROY à Benoît VICTOR, Laurence TROLET à Sarah IUNG

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Jocelyne COUE DA SILVA

**Présents :** 31

**Votes exprimés :** 33

**DELIBERATION N° 2020-58 – CREATION DES COMMISSIONS FACULTATIVES**

*Rapporteur Didier LHERMITE, maire adjoint aux finances et à l'administration générale*

Conformément au code général des collectivités, les communes peuvent créer des commissions facultatives. Il est proposé au conseil municipal, dans l'attente de l'adoption du nouveau règlement intérieur de créer les commissions suivantes :

- Finances et administration générale
- Bâtiments et voirie
- Développement économique
- Communication
- Culture et évènementiel
- Affaires sociales
- Urbanisme
- Environnement

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité, décide,

- **DE CREER** 8 commissions facultatives citées ci-dessus
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 17 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le dix sept juin à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 11/06/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Jean-Louis DANOIS, Franck DE SAINT ROMAN, Flavie HERPIN, Véronique HULMEL, Sarah IUNG, Cécile LEMARCHAND, Didier LHERMITE, Dominique MARIE, Jean-Philippe PASQUIER, Agnès SOLT, François THORETTON, Jocelyne COUE DA SILVA, Patrice KARCHER, Nelly LAVILLE, Cécile PARENT, Jérôme BENOIST, Noémie FOIN, Michel GLINEL, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Marie THEAULT, Murielle GAGER, Mickaël LHOTELLIER, Thierry PITEL, Alain SABRIE, François TOUYON, Marie-Claude VERGNAUD, Mathilde LEJEUNE, Benoît VICTOR

**Avaient donné pouvoir :** Cyril AUBERT-GEOFFROY à Benoît VICTOR, Laurence TROLET à Sarah IUNG

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Jocelyne COUE DA SILVA

**Présents :** 31

**Votes exprimés :** 33

**DELIBERATION N° 2020-59 (1/3) – DESIGNATION DES MEMBRES  
AUX COMMISSIONS FACULTATIVES**

*Rapporteur Didier LHERMITE, maire adjoint aux finances et à l'administration générale*

Par délibération n°2020-58 le Conseil municipal a créé 8 commissions facultatives. Il convient de désigner les membres pour chaque commission.

En outre, dès l'adoption du règlement intérieur, la composition des commissions sera complétée d'habitants volontaires.

Il est donc proposé au conseil municipal de désigner les membres pour chaque commission.

**- Finances et administration générale**

Cyril AUBERT-GEOFFROY  
Jean-Pierre BALAS  
Jocelyne COUE DA SILVA  
Franck DE SAINT ROMAN  
Mathilde LEJEUNE  
Myriam LETELLIER  
Lalia LESAGE  
Didier LHERMITE  
Mickaël LHOTELLIER  
Cécile PARENT  
François TOUYON

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



**DELIBERATION N° 2020-59 (2/3) – DESIGNATION DES MEMBRES  
AUX COMMISSIONS FACULTATIVES**

- **Bâtiments et voirie**

Jean-Pierre BALAS  
Jérôme BENOIST  
Jean-Louis DANOIS  
Franck DE SAINT ROMAN  
Michel GLINEL  
Patrice KARCHER  
Cécile LEMARCHAND  
Dominique MARIE  
Cécile PARENT  
Jean-Philippe PASQUIER  
Thierry PITEL  
Marie-Claude VERGNAUD  
Benoît VICTOR

- **Développement économique**

Jocelyne COUE DA SILVA  
Franck DE SAINT ROMAN  
Mathilde LEJEUNE  
Didier LHERMITE  
Myriam LETELLIER  
Dominique MARIE  
Marie Claude VERGNAUD  
François THORETTON

- **Communication**

Cyril AUBERT-GEOFFROY  
Franck DE SAINT ROMAN  
Murielle GAGER  
Flavie HERPIN  
Lalia LESAGE  
Didier LHERMITE  
Cécile PARENT  
Marie THEAULT  
Laurence TROLET

- **Culture et évènementiel**

Cyril AUBERT-GEOFFROY  
Flavie HERPIN  
Sarah IUNG  
Patrice KARCHER  
Mathilde LEJEUNE  
Cécile LEMARCHAND  
Lalia LESAGE  
Didier LHERMITE  
Cécile PARENT  
Alain SABRIE  
Marie THEAULT  
Agnès SOLT

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



## DELIBERATION N° 2020-59 (3/3) – DESIGNATION DES MEMBRES AUX COMMISSIONS FACULTATIVES

### - **Affaires sociales**

Jean-Pierre BALAS  
Jocelyne COUE DA SILVA  
Noémie FOIN  
Mathilde LEJEUNE  
Cécile LEMARCHAND  
Mickaël LHOTELLIER  
Cécile PARENT  
Marie THEAULT  
Agnès SOLT  
Marie-Claude VERGNAUD

### - **Urbanisme**

Jean-Pierre BALAS  
Jocelyne COUE DA SILVA  
Jean-Louis DANOIS  
Franck DE SAINT ROMAN  
Véronique HULMEL  
Sarah IUNG  
Myriam LETELLIER  
Mickaël LHOTELLIER  
Dominique MARIE  
Cécile PARENT  
Jean-Philippe PASQUIER  
Marie THEAULT  
Laurence TROLET  
Marie-Claude VERGNAUD  
Benoît VICTOR

### - **Environnement**

Cyril AUBERT-GEOFFROY  
Jean-Pierre BALAS  
Jérôme BENOIST  
Jocelyne COUE DA SILVA  
Jean-Louis DANOIS  
Franck DE SAINT ROMAN  
Noémie FOIN  
Véronique HULMEL  
Cécile LEMARCHAND  
Mickaël LHOTELLIER  
Thierry PITEL  
François TOUYON

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité, décide,

- **DE DESIGNER** les membres de ces 8 commissions facultatives conformément aux listes ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 17 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le dix sept juin à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 11/06/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Jean-Louis DANOIS, Franck DE SAINT ROMAN, Flavie HERPIN, Véronique HULMEL, Sarah IUNG, Cécile LEMARCHAND, Didier LHERMITE, Dominique MARIE, Jean-Philippe PASQUIER, Agnès SOLT, François THORETTON, Jocelyne COUE DA SILVA, Patrice KARCHER, Nelly LAVILLE, Cécile PARENT, Jérôme BENOIST, Noémie FOIN, Michel GLINEL, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Marie THEAULT, Murielle GAGER, Mickaël LHOTELLIER, Thierry PITEL, Alain SABRIE, François TOUYON, Marie-Claude VERGNAUD, Mathilde LEJEUNE, Benoît VICTOR

**Avaient donné pouvoir :** Cyril AUBERT-GEOFFROY à Benoît VICTOR, Laurence TROLET à Sarah IUNG

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Jocelyne COUE DA SILVA

**Présents :** 31

**Votes exprimés :** 33

**DELIBERATION N° 2020-60 – DESIGNATION DES MEMBRES AU SIVOS TILLY SUR SEULLES**

*Rapporteur Didier LHERMITE, maire adjoint aux finances et à l'administration générale*

Le SIVOS de TILLY SUR SEULLES est un syndicat qui permet d'assurer le transport des collégiens vers le collège de TILLY SUR SEULLES.

La commune est adhérente à ce SIVOS et il est donc nécessaire de désigner les représentants.

Monsieur le maire propose de désigner :

- Nelly LAVILLE en tant que déléguée titulaire
- Patrice KARCHER en tant que délégué suppléant

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité, décide,

- **D'ELIRE** Nelly LAVILLE en tant que déléguée titulaire et Patrice KARCHER en tant que délégué suppléant pour représenter la commune nouvelle de THUE ET MUE au SIVOS de TILLY SUR SEULLES
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 17 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le dix sept juin à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 11/06/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Jean-Louis DANOIS, Franck DE SAINT ROMAN, Flavie HERPIN, Véronique HULMEL, Sarah IUNG, Cécile LEMARCHAND, Didier LHERMITE, Dominique MARIE, Jean-Philippe PASQUIER, Agnès SOLT, François THORETTON, Jocelyne COUE DA SILVA, Patrice KARCHER, Nelly LAVILLE, Cécile PARENT, Jérôme BENOIST, Noémie FOIN, Michel GLINEL, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Marie THEAULT, Murielle GAGER, Mickaël LHOTELLIER, Thierry PITEL, Alain SABRIE, François TOUYON, Marie-Claude VERGNAUD, Mathilde LEJEUNE, Benoît VICTOR

**Avaient donné pouvoir :** Cyril AUBERT-GEOFFROY à Benoît VICTOR, Laurence TROLET à Sarah IUNG

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Jocelyne COUE DA SILVA

**Présents :** 31

**Votes exprimés :** 33

**DELIBERATION N° 2020-61 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION STUDIO CULTURE (ASC)**

*Rapporteur Didier LHERMITE, maire adjoint aux finances et à l'administration générale*

La commune de Thue et Mue adhère à un certain nombre d'associations et en outre à l'Association Studio Culture (ASC), il est donc nécessaire de désigner des représentants.

Monsieur le maire propose de désigner :

- Patrice KARCHER
- Michel LAFONT
- Didier LHERMITE
- Cécile LEMARCHAND
- Alain SABRIE
- Marie THEAULT
- François THORETTON
- Agnès SOLT

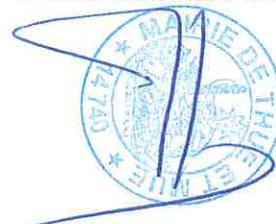
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité, décide,

- **DE DESIGNER** les représentants cités ci-dessus au sein de l'Association Studio Culture (ASC),
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 17 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le dix sept juin à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 11/06/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Jean-Louis DANOIS, Franck DE SAINT ROMAN, Flavie HERPIN, Véronique HULMEL, Sarah IUNG, Cécile LEMARCHAND, Didier LHERMITE, Dominique MARIE, Jean-Philippe PASQUIER, Agnès SOLT, François THORETTON, Jocelyne COUE DA SILVA, Patrice KARCHER, Nelly LAVILLE, Cécile PARENT, Jérôme BENOIST, Noémie FOIN, Michel GLINEL, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Marie THEAULT, Murielle GAGER, Mickaël LHOTELLIER, Thierry PITEL, Alain SABRIE, François TOUYON, Marie-Claude VERGNAUD, Mathilde LEJEUNE, Benoît VICTOR

**Avaient donné pouvoir :** Cyril AUBERT-GEOFFROY à Benoît VICTOR, Laurence TROLET à Sarah IUNG

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Jocelyne COUE DA SILVA

**Présents :** 31

**Votes exprimés :** 33

**DELIBERATION N° 2020-62 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION LOISIRS JEUNESSE (ALJ)**

*Rapporteur Didier LHERMITE, maire adjoint aux finances et à l'administration générale*

La commune de Thue et Mue adhère à un certain nombre d'associations et en outre à l'Association Loisirs Jeunesse (ALJ), il est donc nécessaire de désigner des représentants.

Monsieur le maire propose de désigner :

- Flavie HERPIN
- Marie THEAULT
- Patrice KARCHER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité, décide,

- **DE DESIGNER** les représentants cités ci-dessus au sein de l'Association Loisirs Jeunesse (ALJ),
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 17 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le dix sept juin à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 11/06/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Jean-Louis DANOIS, Franck DE SAINT ROMAN, Flavie HERPIN, Véronique HULMEL, Sarah IUNG, Cécile LEMARCHAND, Didier LHERMITE, Dominique MARIE, Jean-Philippe PASQUIER, Agnès SOLT, François THORETTON, Jocelyne COUE DA SILVA, Patrice KARCHER, Nelly LAVILLE, Cécile PARENT, Jérôme BENOIST, Noémie FOIN, Michel GLINEL, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Marie THEAULT, Murielle GAGER, Mickaël LHOTELLIER, Thierry PITEL, Alain SABRIE, François TOUYON, Marie-Claude VERGNAUD, Mathilde LEJEUNE, Benoît VICTOR

**Avaient donné pouvoir :** Cyril AUBERT-GEOFFROY à Benoît VICTOR, Laurence TROLET à Sarah IUNG

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Jocelyne COUE DA SILVA

**Présents :** 31

**Votes exprimés :** 33

**DELIBERATION N° 2020-63 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION  
INTERCOMMUNALE D'AIDE A L'EMPLOI (AIAE)**

*Rapporteur Didier LHERMITE, maire adjoint aux finances et à l'administration générale*

La commune de Thue et Mue adhère à un certain nombre d'associations et en outre à l'Association Intercommunale d'Aide à l'Emploi (AIAE), il est donc nécessaire de désigner des représentants.

Monsieur le maire propose de désigner :

- Myriam LETELLIER
- Agnès SOLT

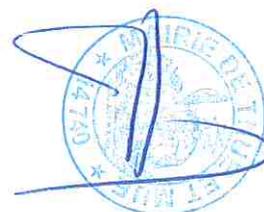
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité, décide,

- **DE DESIGNER** les représentants cités ci-dessus au sein de l'Association Intercommunale d'Aide à l'Emploi (AIAE)
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 17 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le dix sept juin à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 11/06/2020

En exercice : 33

Date de convocation : 11/06/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Jean-Louis DANOIS, Franck DE SAINT ROMAN, Flavie HERPIN, Véronique HULMEL, Sarah IUNG, Cécile LEMARCHAND, Didier LHERMITE, Dominique MARIE, Jean-Philippe PASQUIER, Agnès SOLT, François THORETTON, Jocelyne COUE DA SILVA, Patrice KARCHER, Nelly LAVILLE, Cécile PARENT, Jérôme BENOIST, Noémie FOIN, Michel GLINEL, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Marie THEAULT, Murielle GAGER, Mickaël LHOTELLIER, Thierry PITEL, Alain SABRIE, François TOUYON, Marie-Claude VERGNAUD, Mathilde LEJEUNE, Benoît VICTOR

**Avaient donné pouvoir :** Cyril AUBERT-GEOFFROY à Benoît VICTOR, Laurence TROLET à Sarah IUNG

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Jocelyne COUE DA SILVA

**Présents :** 31

**Votes exprimés :** 33

**DELIBERATION N° 2020-64 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION**

**« ADMR »**

*Rapporteur Didier LHERMITE, maire adjoint aux finances et à l'administration générale*

La commune de Thue et Mue adhère à un certain nombre d'associations et en outre à l'Association « ADMR », il est donc nécessaire de désigner des représentants.

Monsieur le maire propose de désigner :

- Agnès SOLT
- Jocelyne COUE DA SILVA

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité, décide,

- **DE DESIGNER** les représentants cités ci-dessus au sein de l'Association « ADMR »
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 17 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le dix sept juin à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 11/06/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Jean-Louis DANOIS, Franck DE SAINT ROMAN, Flavie HERPIN, Véronique HULMEL, Sarah IUNG, Cécile LEMARCHAND, Didier LHERMITE, Dominique MARIE, Jean-Philippe PASQUIER, Agnès SOLT, François THORETTON, Jocelyne COUE DA SILVA, Patrice KARCHER, Nelly LAVILLE, Cécile PARENT, Jérôme BENOIST, Noémie FOIN, Michel GLINEL, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Marie THEAULT, Murielle GAGER, Mickaël LHOTELLIER, Thierry PITEL, Alain SABRIE, François TOUYON, Marie-Claude VERGNAUD, Mathilde LEJEUNE, Benoît VICTOR

**Avaient donné pouvoir :** Cyril AUBERT-GEOFFROY à Benoît VICTOR, Laurence TROLET à Sarah IUNG

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Jocelyne COUE DA SILVA

**Présents :** 31

**Votes exprimés :** 33

**DELIBERATION N° 2020-65 – DESIGNATION DE REPRESENTANTS A L'ASSOCIATION**

**« AINES DU CANTON »**

*Rapporteur Didier LHERMITE, maire adjoint aux finances et à l'administration générale*

La commune de Thue et Mue adhère à un certain nombre d'associations et en outre à l'Association « Aînés du Canton », il est donc nécessaire de désigner des représentants.

Monsieur le maire propose de désigner :

- Cécile LEMARCHAND

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité, décide,

- **DE DESIGNER** le représentant cité ci-dessus au sein de l'Association « Aînés du Canton »
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 17 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le dix sept juin à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 11/06/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Jean-Louis DANOIS, Franck DE SAINT ROMAN, Flavie HERPIN, Véronique HULMEL, Sarah IUNG, Cécile LEMARCHAND, Didier LHERMITE, Dominique MARIE, Jean-Philippe PASQUIER, Agnès SOLT, François THORETTON, Jocelyne COUE DA SILVA, Patrice KARCHER, Nelly LAVILLE, Cécile PARENT, Jérôme BENOIST, Noémie FOIN, Michel GLINEL, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Marie THEAULT, Murielle GAGER, Mickaël LHOTELLIER, Thierry PITEL, Alain SABRIE, François TOUYON, Marie-Claude VERGNAUD, Mathilde LEJEUNE, Benoît VICTOR

**Avaient donné pouvoir :** Cyril AUBERT-GEOFFROY à Benoît VICTOR, Laurence TROLET à Sarah IUNG

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Jocelyne COUE DA SILVA

**Présents :** 31

**Votes exprimés :** 33

**DELIBERATION N° 2020-66 – DESIGNATION D'UN REPRESENTANT A L'ASSOCIATION  
« MISSION LOCALE »**

*Rapporteur Didier LHERMITE, maire adjoint aux finances et à l'administration générale*

La commune de Thue et Mue adhère à un certain nombre d'associations et en outre à l'Association « Mission Locale », il est donc nécessaire de désigner un représentant.

Monsieur le maire propose de désigner :

- Patrice KARCHER

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité, décide,

- **DE DESIGNER** M. Patrice KARCHER représentant au sein de l'Association « Mission Locale »
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 17 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le dix sept juin à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 11/06/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Jean-Louis DANOIS, Franck DE SAINT ROMAN, Flavie HERPIN, Véronique HULMEL, Sarah IUNG, Cécile LEMARCHAND, Didier LHERMITE, Dominique MARIE, Jean-Philippe PASQUIER, Agnès SOLT, François THORETTON, Jocelyne COUE DA SILVA, Patrice KARCHER, Nelly LAVILLE, Cécile PARENT, Jérôme BENOIST, Noémie FOIN, Michel GLINEL, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Marie THEAULT, Murielle GAGER, Mickaël LHOTELLIER, Thierry PITEL, Alain SABRIE, François TOUYON, Marie-Claude VERGNAUD, Mathilde LEJEUNE, Benoît VICTOR

**Avaient donné pouvoir :** Cyril AUBERT-GEOFFROY à Benoît VICTOR, Laurence TROLET à Sarah IUNG

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Jocelyne COUE DA SILVA

**Présents :** 31

**Votes exprimés :** 33

**DELIBERATION N° 2020-67 – DESIGNATION DES DELEGUES SYNDICAUX AU SDEC ENERGIE**

*Rapporteur Didier LHERMITE, maire adjoint aux finances et à l'administration générale*

Les statuts du SDEC ENERGIE indiquent la clé de répartition du nombre de délégués et il convient de désigner deux délégués de la commune pour siéger au SDEC ENERGIE,

Monsieur le maire propose de désigner en tant que délégué représentant la commune :

- Jean-Pierre BALAS
- Franck DE SAINT ROMAIN

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité, décide,

- **D'ACCEPTER** sur proposition du maire de voter à main levée,
- **DE DESIGNER** les deux délégués cités ci-dessus représentant de la commune de THUE ET MUE au SDEC ENERGIE
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation de cette délibération

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 17 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le dix sept juin à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 11/06/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Jean-Louis DANOIS, Franck DE SAINT ROMAN, Flavie HERPIN, Véronique HULMEL, Sarah IUNG, Cécile LEMARCHAND, Didier LHERMITE, Dominique MARIE, Jean-Philippe PASQUIER, Agnès SOLT, François THORETTON, Jocelyne COUE DA SILVA, Patrice KARCHER, Nelly LAVILLE, Cécile PARENT, Jérôme BENOIST, Noémie FOIN, Michel GLINEL, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Marie THEAULT, Murielle GAGER, Mickaël LHOTELLIER, Thierry PITEL, Alain SABRIE, François TOUYON, Marie-Claude VERGNAUD, Mathilde LEJEUNE, Benoît VICTOR

**Avaient donné pouvoir :** Cyril AUBERT-GEOFFROY à Benoît VICTOR, Laurence TROLET à Sarah IUNG

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Jocelyne COUE DA SILVA

**Présents :** 31

**Votes exprimés :** 33

**DELIBERATION N° 2020-68 – DESIGNATION DE CORRESPONDANTS DE DEFENSE**

*Rapporteur Didier LHERMITE, maire adjoint aux finances et à l'administration générale*

Créée en 2001, par le ministère délégué aux Anciens combattants, la fonction de correspondant défense a vocation à développer le lien armée-nation et promouvoir l'esprit de défense. Le rôle du correspondant défense est essentiel pour associer pleinement tous les citoyens aux questions de défense.

Il est donc nécessaire de désigner deux correspondants « Défense » représentant la commune

Monsieur le maire propose de désigner en tant que correspondants « Défense » :

- Michel GLINEL
- Benoit VICTOR

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité, décide,

- **DE DESIGNER** les correspondants défense cités ci-dessus,
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 17 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le dix sept juin à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 11/06/2020

**Présents** : Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Jean-Louis DANOIS, Franck DE SAINT ROMAN, Flavie HERPIN, Véronique HULMEL, Sarah IUNG, Cécile LEMARCHAND, Didier LHERMITE, Dominique MARIE, Jean-Philippe PASQUIER, Agnès SOLT, François THORETTON, Jocelyne COUE DA SILVA, Patrice KARCHER, Nelly LAVILLE, Cécile PARENT, Jérôme BENOIST, Noémie FOIN, Michel GLINEL, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Marie THEAULT, Murielle GAGER, Mickaël LHOTELLIER, Thierry PITEL, Alain SABRIE, François TOUYON, Marie-Claude VERGNAUD, Mathilde LEJEUNE, Benoît VICTOR

**Avaient donné pouvoir** : Cyril AUBERT-GEOFFROY à Benoît VICTOR, Laurence TROLET à Sarah IUNG

**Absents** : /

**Secrétaire de séance** : Jocelyne COUE DA SILVA

**Présents** : 31

**Votes exprimés** : 33

**DELIBERATION N° 2020-69 – AUTORISATION DE SIGNER LES ACTES AUTHENTIQUES**

*Rapporteur Didier LHERMITE, maire adjoint aux finances et à l'administration générale*

Dans le cadre de la création de la commune nouvelle, l'arrêté préfectoral du 8 septembre 2016 dans son article 5 attribue, à la commune nouvelle, les actifs et passifs des anciennes communes.

Pour que cette attribution soit effective, les propriétés bâties et non bâties doivent faire l'objet d'un transfert de propriété publié auprès des services de publicité foncière de Caen, ce transfert est effectué dans le cadre d'un acte authentique d'apport volontaire, établi pour chaque commune déléguée au profit de la nouvelle commune Thue et Mue.

L'établissement de cet acte nécessite au préalable d'effectuer des demandes de renseignements fonciers sur les propriétés bâties et non bâties pour toutes les communes.

Afin d'éviter de procéder à ces opérations patrimoniales par acte notarié payant,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité, décide,

- **D'AUTORISER** le maire à établir et signer les actes authentiques de transferts des propriétés des communes historiques au profit de la nouvelle commune THUE ET MUE

- **DE DESIGNER**, pour chaque commune déléguée, son représentant, pour la signature des actes authentiques établis par le Maire, comme suit :

- Commune déléguée de BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE : Didier LHERMITE

- Commune déléguée de BROUAY : Cécile PARENT

- Commune déléguée de CHEUX : Myriam LETELLIER

- Commune déléguée de LE MESNIL PATRY : Mickaël LHOTELLIER

- Commune déléguée de PUTOT EN BESSIN : Alain SABRIE

- Commune déléguée de SAINTE CROIX GRAND TONNE : Benoît VICTOR

- **DE DESIGNER**, pour la commune de THUE ET MUE, son représentant, pour la signature des actes authentiques établis par le Maire, comme suit :

- Monsieur Jean-Pierre BALAS

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire

Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 17 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le dix sept juin à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 11/06/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Jean-Louis DANOIS, Franck DE SAINT ROMAN, Flavie HERPIN, Véronique HULMEL, Sarah IUNG, Cécile LEMARCHAND, Didier LHERMITE, Dominique MARIE, Jean-Philippe PASQUIER, Agnès SOLT, François THORETTON, Jocelyne COUE DA SILVA, Patrice KARCHER, Nelly LAVILLE, Cécile PARENT, Jérôme BENOIST, Noémie FOIN, Michel GLINEL, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Marie THEAULT, Murielle GAGER, Mickaël LHOTELLIER, Thierry PITEL, Alain SABRIE, François TOUYON, Marie-Claude VERGNAUD, Mathilde LEJEUNE, Benoît VICTOR

**Avaient donné pouvoir :** Cyril AUBERT-GEOFFROY à Benoît VICTOR, Laurence TROLET à Sarah IUNG

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Jocelyne COUE DA SILVA

**Présents :** 31

**Votes exprimés :** 33

**DELIBERATION N° 2020-70 – MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 2020-32**

*Rapporteur Didier LHERMITE, maire adjoint aux finances et à l'administration générale*

Le projet de Maison de services publics situé sur la commune déléguée de BRETTEVILLE L'ORGEUILLEUSE prévoit qu'un certain nombre de services puisse être développé en son sein et notamment la médiathèque.

La commune a sollicité une subvention auprès de la DRAC de Normandie au titre de la DGD pour le mobilier par délibération du 15 avril 2020 n° 2020-32.

Il est nécessaire de compléter cette délibération en indiquant que la commune demande une subvention au montant le plus élevé possible.

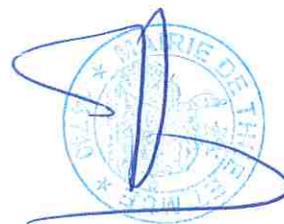
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité, décide,

- **DE MODIFIER** la délibération 2020-32 sollicitant la subvention pour le mobilier de la médiathèque en y ajoutant « de solliciter l'aide de l'Etat (DRAC de Normandie) au titre de la DGD pour le mobilier au montant le plus élevé possible ».

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération,

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 17 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le dix sept juin à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 11/06/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Jean-Louis DANOIS, Franck DE SAINT ROMAN, Flavie HERPIN, Véronique HULMEL, Sarah IUNG, Cécile LEMARCHAND, Didier LHERMITE, Dominique MARIE, Jean-Philippe PASQUIER, Agnès SOLT, François THORETTON, Jocelyne COUE DA SILVA, Patrice KARCHER, Nelly LAVILLE, Cécile PARENT, Jérôme BENOIST, Noémie FOIN, Michel GLINEL, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Marie THEAULT, Murielle GAGER, Mickaël LHOTELLIER, Thierry PITEL, Alain SABRIE, François TOUYON, Marie-Claude VERGNAUD, Mathilde LEJEUNE, Benoît VICTOR

**Avaient donné pouvoir :** Cyril AUBERT-GEOFFROY à Benoît VICTOR, Laurence TROLET à Sarah IUNG

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Jocelyne COUE DA SILVA

**Présents :** 31

**Votes exprimés :** 33

**DELIBERATION N° 2020-71 – DEMANDE DE SUBVENTION POUR LE MATERIEL INFORMATIQUE DE LA MEDIATHEQUE**

*Rapporteur Didier LHERMITE, maire adjoint aux finances et à l'administration générale*

Le projet de Maison de services publics situé sur la commune déléguée de BRETTEVILLE L'ORGEUILLEUSE prévoit qu'un certain nombre de services puisse être développé en son sein et notamment la médiathèque.

La commune a perçu du Ministère de la Culture (DRAC de Normandie) une subvention de 145 414 euros en 2019 pour les travaux de la médiathèque au titre de la dotation globale de décentralisation.

Il est aussi possible de bénéficier d'une subvention au titre de cette même dotation pour le matériel informatique de la médiathèque. Le montant total du matériel informatique pour la médiathèque est estimé à 11 987,17 euros hors taxes et l'aide de la DRAC de Normandie peut atteindre 40%.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité, décide,

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à présenter une demande de subvention au montant le plus élevé possible pour le matériel informatique au titre de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD) auprès de la DRAC de Normandie,
- **DE PRECISER** que cette subvention n'est pas cumulable avec la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR),
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération,

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 17 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le dix sept juin à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 11/06/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Jean-Louis DANOIS, Franck DE SAINT ROMAN, Flavie HERPIN, Véronique HULMEL, Sarah IUNG, Cécile LEMARCHAND, Didier LHERMITE, Dominique MARIE, Jean-Philippe PASQUIER, Agnès SOLT, François THORETTON, Jocelyne COUE DA SILVA, Patrice KARCHER, Nelly LAVILLE, Cécile PARENT, Jérôme BENOIST, Noémie FOIN, Michel GLINEL, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Marie THEAULT, Murielle GAGER, Mickaël LHOTELLIER, Thierry PITEL, Alain SABRIE, François TOUYON, Marie-Claude VERGNAUD, Mathilde LEJEUNE, Benoît VICTOR

**Avaient donné pouvoir :** Cyril AUBERT-GEOFFROY à Benoît VICTOR, Laurence TROLET à Sarah IUNG

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Jocelyne COUE DA SILVA

**Présents :** 31

**Votes exprimés :** 33

**DELIBERATION N° 2020-72 – VENTE DU BATIMENT DE LA MAIRIE -  
BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE**

*Rapporteur Didier LHERMITE, maire adjoint aux finances et à l'administration générale*

Dans le cadre de l'aménagement de la Maison de Services Publics, il est prévu de vendre le bâtiment de l'actuelle mairie à Bretteville l'Orgueilleuse.

Dans le cadre de la procédure de vente, il est nécessaire de demander préalablement l'avis des domaines sur le prix de cession d'un tel bien. Il est précisé au conseil municipal que la commune a déjà reçu une proposition.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité, décide,

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à demander l'avis des domaines pour la vente du bâtiment accueillant actuellement la mairie,
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 17 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le dix sept juin à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 11/06/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Jean-Louis DANOIS, Franck DE SAINT ROMAN, Flavie HERPIN, Véronique HULMEL, Sarah IUNG, Cécile LEMARCHAND, Didier LHERMITE, Dominique MARIE, Jean-Philippe PASQUIER, Agnès SOLT, François THORETTON, Jocelyne COUE DA SILVA, Patrice KARCHER, Nelly LAVILLE, Cécile PARENT, Jérôme BENOIST, Noémie FOIN, Michel GLINEL, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Marie THEAULT, Murielle GAGER, Mickaël LHOTELLIER, Thierry PITEL, Alain SABRIE, François TOUYON, Marie-Claude VERGNAUD, Mathilde LEJEUNE, Benoît VICTOR

**Avaient donné pouvoir :** Cyril AUBERT-GEOFFROY à Benoît VICTOR, Laurence TROLET à Sarah IUNG

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Jocelyne COUE DA SILVA

**Présents :** 31

**Votes exprimés :** 33

**DELIBERATION N° 2020-73 – FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT**

*Rapporteur Agnès SOLT, maire adjointe aux affaires sociales et aux logements sociaux*

Le fonds de solidarité pour le logement (F.S.L.) financé en grande partie par le département du Calvados et géré par la Caisse d'allocations familiales intervient pour accorder des aides sous forme de prêt ou de subvention à des personnes en difficulté, afin de les aider à accéder ou à se maintenir dans un logement dans le secteur privé ou public, mais aussi pour assurer l'accompagnement social lié au logement.

Ainsi, en 2019, on a recensé 1 737 bénéficiaires d'une aide pour l'accès et leur maintien dans les lieux, représentant une somme totale de 940 630 euros. Par ailleurs, 720 019 euros ont été dépensés au titre de l'accompagnement social.

Les communes ont la possibilité d'apporter leur contribution financière à ce fonds. A titre indicatif, la participation des communes a pour base soit le nombre d'habitants (0,17 euro/habitant) soit le nombre de logements sociaux existants sur la commune (2,85 euros/logement).

Le montant de la contribution de la commune THUE ET MUE serait donc de 1 003,68 euros avec la base du nombre d'habitants (5 904 X 0,17 euro) ou de 538,65 euros avec la base du nombre de logements sociaux (189 X 2,85 euros).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité, décide,

- **DE CONTRIBUER** au fonds de solidarité pour le logement à hauteur de 538,65 euros, soit 2,85 euros par logement social,
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de cette délibération.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 17 JUN 2020**

L'an deux mille vingt, le dix sept juin à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 11/06/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Jean-Louis DANOIS, Franck DE SAINT ROMAN, Flavie HERPIN, Véronique HULMEL, Sarah IUNG, Cécile LEMARCHAND, Didier LHERMITE, Dominique MARIE, Jean-Philippe PASQUIER, Agnès SOLT, François THORETTON, Jocelyne COUE DA SILVA, Patrice KARCHER, Nelly LAVILLE, Cécile PARENT, Jérôme BENOIST, Noémie FOIN, Michel GLINEL, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Marie THEAULT, Murielle GAGER, Mickaël LHOTELLIER, Thierry PITEL, Alain SABRIE, François TOUYON, Marie-Claude VERGNAUD, Mathilde LEJEUNE, Benoît VICTOR

**Avaient donné pouvoir :** Cyril AUBERT-GEOFFROY à Benoît VICTOR, Laurence TROLET à Sarah IUNG

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Jocelyne COUE DA SILVA

**Présents :** 31

**Votes exprimés :** 33

**DELIBERATION N° 2020-74 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'UN LOGEMENT  
DE SECOURS AU PROFIT DU CCAS**

*Rapporteur Agnès SOLT, maire adjointe aux affaires sociales et aux logements sociaux*

Le CCAS de Thue et Mue gère un logement d'urgence à Bretteville l'Orgueilleuse. En 2019, il est apparu nécessaire d'en créer un autre à Cheux. Un logement, propriété de la commune, situé au 3 rue Saint Vigor, a été libéré par son locataire.

Il a ainsi pu être mis à disposition du CCAS et dès le mois de février 2020 utilisé par une famille.

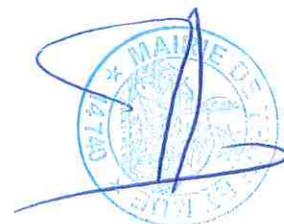
Afin de régir les modalités de mise à disposition, une convention entre la commune de Thue et Mue et le Centre Communal d'Action Sociale est nécessaire. La commune prendrait en charge les gros travaux alors que le CCAS prendrait le fonctionnement courant. La mise à disposition se ferait à titre gratuit.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité, décide,

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer une convention de mise à disposition pour le logement d'urgence avec le CCAS.
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 17 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le dix sept juin à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 11/06/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Jean-Louis DANOIS, Franck DE SAINT ROMAN, Flavie HERPIN, Véronique HULMEL, Sarah IUNG, Cécile LEMARCHAND, Didier LHERMITE, Dominique MARIE, Jean-Philippe PASQUIER, Agnès SOLT, François THORETTON, Jocelyne COUE DA SILVA, Patrice KARCHER, Nelly LAVILLE, Cécile PARENT, Jérôme BENOIST, Noémie FOIN, Michel GLINEL, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Marie THEAULT, Murielle GAGER, Mickaël LHOTELLIER, Thierry PITEL, Alain SABRIE, François TOUYON, Marie-Claude VERGNAUD, Mathilde LEJEUNE, Benoît VICTOR

**Avaient donné pouvoir :** Cyril AUBERT-GEOFFROY à Benoît VICTOR, Laurence TROLET à Sarah IUNG

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Jocelyne COUE DA SILVA

**Présents :** 31

**Votes exprimés :** 33

**DELIBERATION N° 2020-75 (1/2) – DEMANDE DE FINANCEMENT AU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL POUR LE PROJET DE ZONE HUMIDE A SAINTE CROIX GRAND TONNE**

*Rapporteur : François TOUYON, maire adjoint à l'environnement*

La commune nouvelle THUE ET MUE a adopté son projet de territoire en juin 2019, dans lequel est inscrit un projet de zone humide.

Une zone humide est une zone de transition entre terre et eau. Ces zones ont un rôle essentiel pour la ressource en eau puisqu'elles ont des fonctions hydrologiques (rôle d'éponge naturelle), des fonctions épuratrices (rôle de filtre naturel), des fonctions biologiques (rôle de réservoir pour la biodiversité) et peuvent également avoir des fonctions récréatives et pédagogiques, option qui est incluse dans notre projet.

La commission développement durable, énergie, environnement et rivières du précédent mandat, en partenariat avec le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents, la CATER, l'agence de l'eau Seine Normandie et, la communauté urbaine Caen la mer a travaillé sur un projet, situé à Sainte Croix Grand Tonne.

Le projet peut être financé par le Conseil Départemental. Il est donc nécessaire de déposer une demande de financement.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



**DELIBERATION N° 2020-75 (2/2) – DEMANDE DE FINANCEMENT AU CONSEIL  
DEPARTEMENTAL POUR LE PROJET DE ZONE HUMIDE A SAINTE CROIX GRAND TONNE**

Le plan de financement est le suivant :

| Dépenses                    |                  | Recettes                                     |                  |             |
|-----------------------------|------------------|--|------------------|-------------|
| Libellé                     | HT               | Libellé                                      | Montant          | %           |
| Etudes et frais acquisition | 16 966,33        | Agence de l'Eau Seine Normandie              | 33 802,93        | 46%         |
| Travaux                     | 56 330,00        | Département du Calvados - Contrat territoire | 22 000,00        | 30%         |
|                             |                  | <b>Fonds propres</b>                         | <b>17 493,40</b> | <b>24%</b>  |
| <b>TOTAL</b>                | <b>73 296,33</b> | <b>TOTAL</b>                                 | <b>73 296,33</b> | <b>100%</b> |

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité, décide,

- **D'ADOPTER** le projet de la zone humide à Sainte Croix-Grand-Tonne,
- **DE FAIRE UNE DEMANDE DE SUBVENTION** au Conseil Départemental du Calvados pour le projet de zone humide à Sainte Croix Grand Tonne,
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 17 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le dix sept juin à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 11/06/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Jean-Louis DANOIS, Franck DE SAINT ROMAN, Flavie HERPIN, Véronique HULMEL, Sarah IUNG, Cécile LEMARCHAND, Didier LHERMITE, Dominique MARIE, Jean-Philippe PASQUIER, Agnès SOLT, François THORETTON, Jocelyne COUE DA SILVA, Patrice KARCHER, Nelly LAVILLE, Cécile PARENT, Jérôme BENOIST, Noémie FOIN, Michel GLINEL, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Marie THEAULT, Murielle GAGER, Mickaël LHOTELLIER, Thierry PITEL, Alain SABRIE, François TOUYON, Marie-Claude VERGNAUD, Mathilde LEJEUNE, Benoît VICTOR

**Avaient donné pouvoir :** Cyril AUBERT-GEOFFROY à Benoît VICTOR, Laurence TROLET à Sarah IUNG

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Jocelyne COUE DA SILVA

**Présents :** 31

**Votes exprimés :** 33

**DELIBERATION N° 2020-76 – DEMANDE DE FINANCEMENT AUPRES DE L'AGENCE DE L'EAU SEINE NORMANDIE POUR L'ACQUISITION DE LA PARCELLE 568ZH0015 POUR LE PROJET DE ZONE HUMIDE A SAINTE CROIX GRAND TONNE**

**Rapporteur :** François TOUYON, maire adjoint à l'environnement

La commune de Thue et Mue envisage l'acquisition d'une partie de la parcelle humide n° 568ZH0015 (selon l'atlas des territoires humides de la DREAL de Normandie). Cette partie de la parcelle d'une superficie de 0,8884 ha (à parfaire par bornage en cours), correspond à un montant estimé à 4 000 € HT, inclus dans la fourchette d'estimation fournie par l'arrêté du ministère de l'Agriculture portant fixation du barème indicatif de la valeur vénale moyenne des terres agricoles.

Cette acquisition permettra à la commune de réaliser un projet global de restauration de la Thue Fontaine et de ses zones humides riveraines, ainsi que la valorisation paysagère du site et son ouverture au public. Ce projet est suivi actuellement par le Syndicat Mixte de la Seulles et de ses Affluents, la Cellule d'Animation Technique pour l'Eau et les Rivières Calvados Orne Manche et par la paysagiste, Des Fleurs Partout. Ce projet global fera l'objet d'une autre demande de financement complémentaire auprès de l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie).

La commune s'engage également à acquérir d'autres parcelles humides sur son territoire communal dans l'objectif de les préserver, quand l'opportunité se présentera, et ceci dans le cadre de la stratégie de maîtrise foncière sollicitée par l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie) et conditionnant cette présente demande d'aide financière.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité, décide,

- **DE SOLLICITER** auprès de l'AESN (Agence de l'Eau Seine Normandie) une aide financière pour l'acquisition de la partie de la parcelle humide 568ZH0015 selon un taux de subvention de 80 % soit 3 200 euros HT
- **DE PRENDRE EN CHARGE** les 20 % restant soit 800 euros HT sur les fonds propres de la commune
- **D'ADOPTER** la stratégie de maîtrise foncière consistant à acquérir d'autres parcelles humides sur le territoire communal dans l'objectif de les préserver, à chaque opportunité ou en proposant aux actuels propriétaires de les acquérir,
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 17 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le dix sept juin à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 11/06/2020

**Présents** : Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Jean-Louis DANOIS, Franck DE SAINT ROMAN, Flavie HERPIN, Véronique HULMEL, Sarah IUNG, Cécile LEMARCHAND, Didier LHERMITE, Dominique MARIE, Jean-Philippe PASQUIER, Agnès SOLT, François THORETTON, Jocelyne COUE DA SILVA, Patrice KARCHER, Nelly LAVILLE, Cécile PARENT, Jérôme BENOIST, Noémie FOIN, Michel GLINEL, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Marie THEAULT, Murielle GAGER, Mickaël LHOTELLIER, Thierry PITEL, Alain SABRIE, François TOUYON, Marie-Claude VERGNAUD, Mathilde LEJEUNE, Benoît VICTOR

**Avaient donné pouvoir** : Cyril AUBERT-GEOFFROY à Benoît VICTOR, Laurence TROLET à Sarah IUNG

**Absents** : /

**Secrétaire de séance** : Jocelyne COUE DA SILVA

**Présents** : 31

**Votes exprimés** : 33

**DELIBERATION N° 2020-77 – ACHAT D'UNE PARTIE DE LA PARCELLE 568ZH0015 POUR LE PROJET DE ZONE HUMIDE A SAINTE CROIX GRAND TONNE**

*Rapporteur : François TOUYON, maire adjoint à l'environnement*

Le projet de zone humide nécessite l'acquisition d'une partie de la parcelle 568ZH0015 propriété de M. De Virieu.

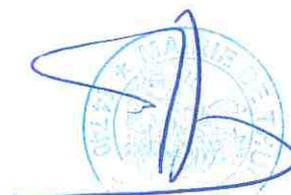
La proposition qui a été faite au propriétaire est l'acquisition de 8 834 m<sup>2</sup> (à parfaire par bornage en cours) au tarif de 4 000 euros nets vendeur. Les frais d'acquisition seraient ainsi à la charge de la commune. Le propriétaire a accepté et proposé, afin de ne pas retarder l'opération, de signer une promesse de vente avec mise à disposition anticipée du bien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité, décide,

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer la promesse de vente avec mise à disposition anticipée du terrain,
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 17 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le dix sept juin à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 11/06/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Jean-Louis DANOIS, Franck DE SAINT ROMAN, Flavie HERPIN, Véronique HULMEL, Sarah IUNG, Cécile LEMARCHAND, Didier LHERMITE, Dominique MARIE, Jean-Philippe PASQUIER, Agnès SOLT, François THORETTON, Jocelyne COUE DA SILVA, Patrice KARCHER, Nelly LAVILLE, Cécile PARENT, Jérôme BENOIST, Noémie FOIN, Michel GLINEL, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Marie THEAULT, Murielle GAGER, Mickaël LHOTELLIER, Thierry PITEL, Alain SABRIE, François TOUYON, Marie-Claude VERGNAUD, Mathilde LEJEUNE, Benoît VICTOR

**Avaient donné pouvoir :** Cyril AUBERT-GEOFFROY à Benoît VICTOR, Laurence TROLET à Sarah IUNG

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Jocelyne COUE DA SILVA

**Présents :** 31

**Votes exprimés :** 33

**DELIBERATION N° 2020-78 – EXTENSION DU PLAN D'EPANDAGE**

**Rapporteur :** François TOUYON, maire adjoint à l'environnement

Conformément à l'article R181-46 du code de l'Environnement relatif aux installations classées pour la protection de l'environnement, une modification du plan d'épandage présentée au Préfet du Calvados par la société BROCELIANDE sise « Les Hauts Vents » à Villers-Bocage a été faite.

L'industrie agroalimentaire BROCELIANDE est autorisée par arrêté préfectoral du 10 décembre 2001 à exploiter un atelier de charcuterie au titre des installations classées pour la protection de l'environnement sis « Les Hauts Vents » à Villers-Bocage et à épandre les boues issues du traitement de ses eaux industrielles sur 108,42ha répartis sur la commune déléguée de Cheux et à Gavrus.

BROCELIANDE souhaite augmenter le plan d'épandage à 187 ha répartis sur les communes de THUE ET MUE (93,64 ha), Gavrus (44,83 ha) et sur 7 nouvelles communes 48,8 ha : Audrieu (9,95 ha), Bougy (6,24ha), Bucéels (6,90ha), Cristot (4,77ha), Fontenay le Pesnel (3,73ha), Grainville sur Odon (12,87ha) et Val d'Arry (4,34ha).

Le dossier présenté par l'entreprise n'appelle pas d'observation particulière, il est conçu et se concrétise dans le respect des normes environnementales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
à 31 voix pour, 2 absentions (Alain SABRIE, Jean-Philippe PASQUIER), décide,

**-D'EMETTRE** un avis favorable à la modification du plan d'épandage présenté par la société BROCELIANDE sise « Les Hauts Vents » à Villers-Bocage

**- D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 17 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le dix sept juin à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 11/06/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Jean-Louis DANOIS, Franck DE SAINT ROMAN, Flavie HERPIN, Véronique HULMEL, Sarah IUNG, Cécile LEMARCHAND, Didier LHERMITE, Dominique MARIE, Jean-Philippe PASQUIER, Agnès SOLT, François THORETTON, Jocelyne COUE DA SILVA, Patrice KARCHER, Nelly LAVILLE, Cécile PARENT, Jérôme BENOIST, Noémie FOIN, Michel GLINEL, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Marie THEAULT, Murielle GAGER, Mickaël LHOTELLIER, Thierry PITEL, Alain SABRIE, François TOUYON, Marie-Claude VERGNAUD, Mathilde LEJEUNE, Benoît VICTOR

**Avaient donné pouvoir :** Cyril AUBERT-GEOFFROY à Benoît VICTOR, Laurence TROLET à Sarah IUNG

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Jocelyne COUE DA SILVA

**Présents :** 31

**Votes exprimés :** 33

**DELIBERATION N° 2020-79 (1/2) – CONVENTION AVEC INOLYA POUR LE LOCAL POUBELLES**

*Rapporteur : Jean-Pierre BALAS, maire adjoint aux bâtiments et équipements municipaux*

Lors de la réalisation de la tranche 2 du cœur de bourg à Cheux un local à poubelles a été réalisé par la commune rue Montplaisir, entre le garage n°30 et le logement n°13. Ce local a été couvert et est désormais fermé à clefs.

Ce local est exclusivement destiné à la gestion des déchets ménagers des 8 logements gérés par INOLYA sur cette résidence.

Pour faciliter la gestion de cet espace il est proposé de le mettre gratuitement à disposition d'INOLYA et pour cela de signer une convention renouvelable par tacite reconduction d'année en année, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties avec préavis minimum de trois mois.

INOLYA prendra les locaux mis à disposition dans l'état où ils se trouveront le jour de l'entrée en jouissance, et les gèrera en bon père de famille suivant leur désignation.

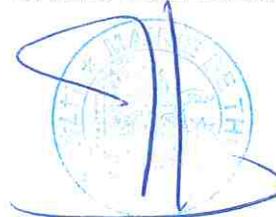
Elle ne pourra en aucun cas rien faire ou laisser faire qui puisse les détériorer et elle devra prévenir immédiatement la commune de toute atteinte qui serait portée à la propriété et de toutes dégradations et détériorations qui viendraient à se produire dans les locaux mis à disposition et qui rendraient nécessaires des travaux incombant à la commune.

INOLYA devra effectuer à ses frais les réparations qui deviendraient nécessaires par suite, soit de défaut d'exécution des réparations locatives, soit de dégradations résultant de son fait ou de celui des locataires.

INOLYA fera son affaire personnelle, de façon que le propriétaire ne soit jamais inquiété ni recherché à ce sujet, de toutes réclamations ou contestations qui pourraient survenir du fait de son activité dans les lieux mis à disposition.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



## DELIBERATION N° 2020-79 (2/2) – CONVENTION AVEC INOLYA POUR LE LOCAL POUBELLES

INOLYA ne pourra faire dans les lieux mis à disposition aucune construction ni démolition, aucun percement de mur, cloisons ou planchers, ni aucun changement de distribution, sans l'accord préalable du propriétaire qui se réserve la suite à donner à cette requête,

En ce concerne les frais de nettoyage des locaux, INOLYA fera son affaire de l'entretien de ces derniers.

INOLYA devra souscrire les assurances nécessaires à l'exercice de ses activités.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité, décide,

- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer la convention avec INOLYA
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT

A handwritten signature in blue ink is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'Maire' and 'Commune de Poubelles'.

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 17 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le dix sept juin à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 11/06/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Jean-Louis DANOIS, Franck DE SAINT ROMAN, Flavie HERPIN, Véronique HULMEL, Sarah IUNG, Cécile LEMARCHAND, Didier LHERMITE, Dominique MARIE, Jean-Philippe PASQUIER, Agnès SOLT, François THORETTON, Jocelyne COUE DA SILVA, Patrice KARCHER, Nelly LAVILLE, Cécile PARENT, Jérôme BENOIST, Noémie FOIN, Michel GLINEL, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Marie THEAULT, Murielle GAGER, Mickaël LHOTELLIER, Thierry PITEL, Alain SABRIE, François TOUYON, Marie-Claude VERGNAUD, Mathilde LEJEUNE, Benoît VICTOR

**Avaient donné pouvoir :** Cyril AUBERT-GEOFFROY à Benoît VICTOR, Laurence TROLET à Sarah IUNG

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Jocelyne COUE DA SILVA

**Présents :** 31

**Votes exprimés :** 33

**DELIBERATION N° 2020-80 – VENTE DE LA PARCELLE AL59**

**Rapporteur :** Jean-Pierre BALAS, maire adjoint aux bâtiments et équipements municipaux

La société Drive Béton implanté dans la zone d'activité de Cardonville souhaiterait acquérir la parcelle AL 59 appartenant à la commune et qui jouxte la leur.

La commune y est favorable.

Dans la cadre de la procédure de vente, il est nécessaire de demander préalablement l'avis des domaines sur le prix de cession d'un tel bien.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité, décide,

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à demander l'avis des domaines pour la vente du bâtiment accueillant actuellement la mairie.
- **D'AUTORISER** le Maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 17 JUN 2020**

L'an deux mille vingt, le dix sept juin à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 11/06/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Jean-Louis DANOIS, Franck DE SAINT ROMAN, Flavie HERPIN, Véronique HULMEL, Sarah IUNG, Cécile LEMARCHAND, Didier LHERMITE, Dominique MARIE, Jean-Philippe PASQUIER, Agnès SOLT, François THORETTON, Jocelyne COUE DA SILVA, Patrice KARCHER, Nelly LAVILLE, Cécile PARENT, Jérôme BENOIST, Noémie FOIN, Michel GLINEL, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Marie THEAULT, Murielle GAGER, Mickaël LHOTELLIER, Thierry PITEL, Alain SABRIE, François TOUYON, Marie-Claude VERGNAUD, Mathilde LEJEUNE, Benoît VICTOR

**Avaient donné pouvoir :** Cyril AUBERT-GEOFFROY à Benoît VICTOR, Laurence TROLET à Sarah IUNG

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Jocelyne COUE DA SILVA

**Présents :** 31

**Votes exprimés :** 33

**DELIBERATION N° 2020-81 – EPFN – CŒUR DE BOURG - CONVENTION POUR L'ETUDE  
URBAINE A BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE**

*Rapporteur : Laurence TROLET, maire adjointe à l'urbanisme*

Dans le cadre de la convention Région / Etablissement Public Foncier de Normandie, l'EPFN cofinance et assure la maîtrise d'ouvrage de certaines études à la demande des collectivités territoriales.

Dans le cadre du portage foncier du cœur de bourg à Bretteville l'Orgueilleuse par l'EPFN, il a été jugé nécessaire de réaliser une étude d'urbanisme pré-opérationnel.

L'étude intégrera les problématiques de logements, d'équipements publics, de commerces, d'espaces naturels, de bâtiments historiques et de transports (stationnement, mobilité douce, gare TER, etc.).

Le coût de cette étude est au maximum de 80 000 euros TTC avec un reste à charge de la commune de 32 000 euros TTC

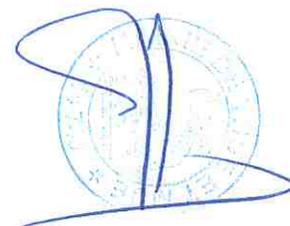
Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

A l'unanimité, décide,

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer avec l'EPFN la convention relative à l'étude d'urbanisme pré opérationnel pour le cœur de bourg à Bretteville l'Orgueilleuse
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 17 JUIN 2020**

L'an deux mille vingt, le dix sept juin à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 11/06/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Jean-Louis DANOIS, Franck DE SAINT ROMAN, Flavie HERPIN, Véronique HULMEL, Sarah IUNG, Cécile LEMARCHAND, Didier LHERMITE, Dominique MARIE, Jean-Philippe PASQUIER, Agnès SOLT, François THORETTON, Jocelyne COUE DA SILVA, Patrice KARCHER, Nelly LAVILLE, Cécile PARENT, Jérôme BENOIST, Noémie FOIN, Michel GLINEL, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Marie THEAULT, Murielle GAGER, Mickaël LHOTELLIER, Thierry PITEL, Alain SABRIE, François TOUYON, Marie-Claude VERGNAUD, Mathilde LEJEUNE, Benoît VICTOR

**Avaient donné pouvoir :** Cyril AUBERT-GEOFFROY à Benoît VICTOR, Laurence TROLET à Sarah IUNG

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Jocelyne COUE DA SILVA

**Présents :** 31

**Votes exprimés :** 33

**DELIBERATION N° 2020-82 – EPFN – CŒUR DE BOURG – ETUDE FLASH POUR LE MANOIR  
A BRETTEVILLE L'ORGUEILLEUSE**

*Rapporteur : Laurence TROLET, maire adjointe à l'urbanisme*

Dans le cadre de la convention Région / Etablissement Public Foncier de Normandie, l'EPFN cofinance et assure la maîtrise d'ouvrage de certaines études à la demande des collectivités territoriales.

Dans le cadre du portage foncier du cœur de bourg à Bretteville l'Orgueilleuse par l'EPFN, il a été jugé nécessaire de réaliser une étude flash pour le manoir.

En effet, sur l'emprise foncière, il existe un manoir nécessitant de déterminer la faisabilité économique et technique d'un aménagement et d'une réhabilitation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité, décide,

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer avec l'EPFN une convention relative à une étude flash pour le manoir
- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL DE THUE ET MUE  
SEANCE DU 17 JUIN 2020

L'an deux mille vingt, le dix sept juin à dix neuf heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle le STUDIO située à Bretteville l'Orgueilleuse, sous la présidence de Michel LAFONT, maire de la commune nouvelle de THUE ET MUE

En exercice : 33

Date de convocation : 11/06/2020

**Présents :** Michel LAFONT, Jean-Pierre BALAS, Jean-Louis DANOIS, Franck DE SAINT ROMAN, Flavie HERPIN, Véronique HULMEL, Sarah IUNG, Cécile LEMARCHAND, Didier LHERMITE, Dominique MARIE, Jean-Philippe PASQUIER, Agnès SOLT, François THORETTON, Jocelyne COUE DA SILVA, Patrice KARCHER, Nelly LAVILLE, Cécile PARENT, Jérôme BENOIST, Noémie FOIN, Michel GLINEL, Lalia LESAGE, Myriam LETELLIER, Marie THEAULT, Murielle GAGER, Mickaël LHOTELLIER, Thierry PITEL, Alain SABRIE, François TOUYON, Marie-Claude VERGNAUD, Mathilde LEJEUNE, Benoît VICTOR

**Avaient donné pouvoir :** Cyril AUBERT-GEOFFROY à Benoît VICTOR, Laurence TROLET à Sarah IUNG

**Absents :** /

**Secrétaire de séance :** Jocelyne COUE DA SILVA

**Présents :** 31

**Votes exprimés :** 33

**DELIBERATION N° 2020-83 – DENOMINATION D'UNE RUE  
SUR LA COMMUNE DELEGUEE DE CHEUX**

*Rapporteur : Myriam LETELLIER, maire déléguée*

Une division d'un terrain a eu lieu dans les années 70 à Cheux, le long de la rue de Caligny. Plusieurs habitations ont été construites le long d'une voie communément appelée impasse de la maisonnette mais pour laquelle aucune délibération lui attribuant ce nom n'a été trouvée. Le cadastre ne mentionne donc pas « impasse de la maisonnette ».

Cela pose des problèmes notamment pour les secours. Il convient donc de lui donner un nom. Considérant l'avis du Conseil communal de Cheux en date du 11 juin 2020.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,  
A l'unanimité, décide,

- **D'ADOPTER** le nom de rue suivant : impasse de la maisonnette, avec la numérotation suivante :

157YC50 1 impasse de la maisonnette

157YC51-3 impasse de la maisonnette

157YC52-5 impasse de la maisonnette

157YC53-7 impasse de la maisonnette

157YC54-9 impasse de la maisonnette

- **D'AUTORISER** le maire ou son représentant à signer tout document permettant la bonne exécution de la présente délibération.

Acte rendu exécutoire  
Après dépôt en préfecture

Certifié conforme à l'original présenté  
Le maire Michel LAFONT

